

Guide d'Implémentation des Messages du Système d'Information support de la Programmation et du Mécanisme d'Ajustement

Version applicable au 1^{er} novembre 2021

Sommaire

CHAPITRE 1.	PREAMBULE	3
CHAPITRE 2.	DECLARATIONS DES PERFORMANCES ET CONTRAINTES TECHNIQUES (CT_PROD_5)	6
CHAPITRE 3.	OFFRES D'AJUSTEMENT (.OFFRE).....	12
CHAPITRE 4.	CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES (CT_PROD 1 A 4 ET CT_CE).....	18
CHAPITRE 5.	MODE SECOURS.....	42

CHAPITRE 1. PREAMBULE

1.1 OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Ce document spécifie les caractéristiques informatiques des Messages échangés entre RTE et les acteurs participants à la Programmation et au Mécanisme d'Ajustement prévus dans la section 1 des Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au dispositif de Responsable d'Equilibre.

Ce document est destiné aux Responsables de Programmation et aux Acteurs d'Ajustement.

Les messages sont des fichiers informatiques utilisés par le système d'information de RTE, spécifiques à la gestion de l'équilibre Offre/Demande du Système Electrique sur l'intervalle de temps J-1 à J+3, soit :

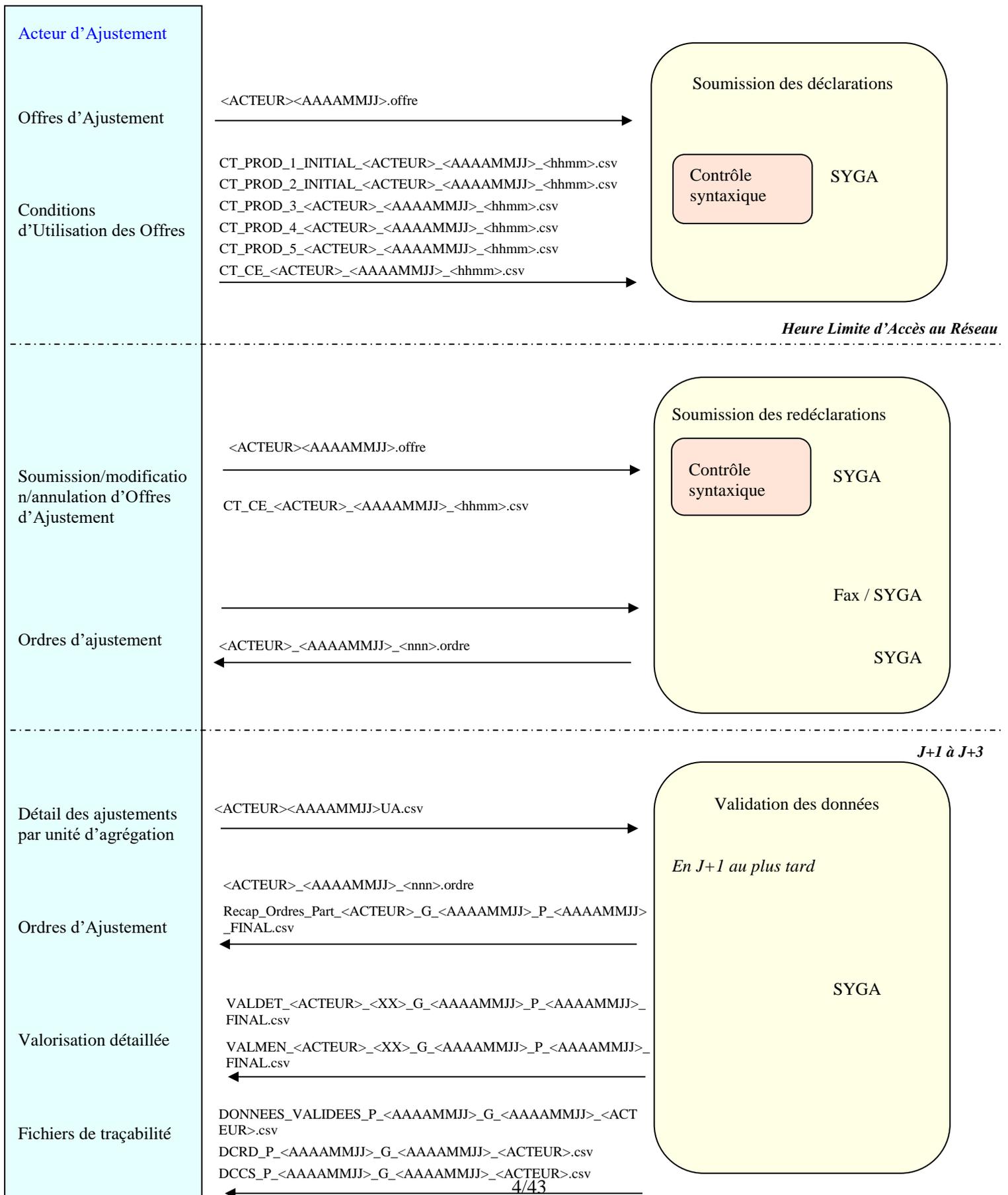
- Fichier des Déclarations des Performances et des Contraintes Techniques,
- Fichiers d'Offres d'Ajustement,
- Fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres,
- Fichiers récapitulatif des Ordres d'Ajustement,
- Fichiers de valorisation détaillée,
- Fichiers de valorisation mensuelle,
- Fichiers pour la transmission du détail des ajustements par Unité d'Agrégation,
- Fichiers de traçabilité au pas 5 minutes.

Ce document ne couvre pas :

- Les messages d'alerte pour insuffisance d'offres transmis par fax,
- Les informations issues du contrôle de l'exécution des ordres d'ajustement et des services système par RTE,
- Au delà de J+3, les processus de régularisation et de recouvrement des charges.
- Les indicateurs publics publiés sur le site WEB RTE.

Afin de simplifier la lecture du document, les dispositions relatives aux EDP peuvent également s'appliquer aux Entités de Prévision sans que cela soit précisé explicitement.

1.2 VUE D'ENSEMBLE DES ECHANGES DE J-1 A J+3



1.3 HEURES ET GESTION DU CHANGEMENT D'HEURES

Toutes les heures sont indiquées en heure locale française.

Conformément à la Section 1 des Règles relatives à la Programmation, au Mécanisme d'Ajustement et au dispositif de Responsable d'Equilibre (Règles), les jours de changement d'heure (passage de l'heure d'hiver à l'heure d'été et inversement), le Guichet infra journalier de 02H00 n'est pas ouvert. Les différents fichiers échangés ont une structure inchangée.

RTE applique des conventions particulières dans le traitement des fichiers échangés qui sont notifiées par mail aux Responsables de Programmation et aux Acteurs d'Ajustement 10 jours avant la date de changement d'heure.

1.4 LES MODES SECOURS

En cas de maintenance programmée ou d'indisponibilité fortuite du SI, lorsque les conditions techniques le permettent, un ou plusieurs modes secours sont mis en place par RTE. Ces modes secours concernent les services Programmation (en J-1 et en Infra journalier), Ajustement (en J-1 uniquement), et la diffusion des principaux indicateurs de marché relatifs au Mécanisme d'Ajustement. Le dernier chapitre de ce document précise les modalités techniques de ces modes secours.

1.5 REGLES CONCERNANT LE FORMAT DES FICHIERS

D'une manière générale et sauf indication précisée dans le texte,

- Tous les messages sont transmis sous forme d'un fichier au format « .csv » avec séparateur point virgule,
- Le point virgule ne doit pas être utilisé comme caractère à l'intérieur d'une valeur ou d'un commentaire. Il est exclusivement réservé comme séparateur de champ,
- Les 26 lettres de l'alphabet (sans accent et diacritique) et les chiffres sont les seuls caractères autorisés. Les caractères suivants ne doivent pas être inclus dans les champs commentaires : caractères accentués, <, >, ', ", &, point virgule.
- Dans les noms de fichier, les données situées à l'intérieur des signes suivants < > sont des données variables. Les autres éléments doivent être repris tels quels dans le nom du fichier.

CHAPITRE 2. DECLARATIONS DES PERFORMANCES ET CONTRAINTES TECHNIQUES (CT_PROD_5)

Ce chapitre présente le format du fichier des déclarations des performances et contraintes techniques des groupes thermiques, pour les transmissions anticipées (aux horaires prévus dans les Règles) et pour l'envoi à l'Heure Limite d'Accès au Réseau.

Ces fichiers doivent être déposés par les Acteurs d'Ajustement conformément à la procédure décrite dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Emetteur	Réception Front office RTE	Format
Acteurs d'Ajustement	SYGA	Fichier .csv décrit ci-dessous

Contrôle syntaxiques

Des contrôles syntaxiques sur les contenus et noms de fichiers sont effectués dès le chargement. Seules les lignes correctes du fichier sont conservées. Des messages d'erreurs et d'information aident l'acteur d'ajustement à identifier les erreurs présentes dans le fichier.

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il n'est pas possible d'annuler un chargement de fichier.

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Le format du fichier des déclarations des performances et contraintes techniques des groupes thermiques est identique quelle que soit la date de soumission.

2.1 NOMENCLATURES DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_5_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
<ACTEUR>	Nom du Responsable de Programmation (identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) d'application des données	AAAAMMJJ

Champ	Description	Valeur ou format
<hhmm>	Horaire (heure, minute) de la passerelle de la transmission anticipée ou du Guichet de déclaration	hhmm Les valeurs autorisées sont : <ul style="list-style-type: none"> • 1230 pour 12h30 • 1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au réseau)

Exemple :

CT_PROD_5_<ACTEUR>_20090927_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 26 septembre 2009 et contenant les performances et contraintes techniques de la journée du 27 septembre 2009.

2.2 CONTENU

Leur mise en forme au format « csv » est la suivante :

A - EN TETE DU FICHIER

1^{ère} ligne :

Date de constitution du fichier;Heure de constitution du fichier;

2^{ème} ligne

Date de validité de la déclaration;

3^{ème} ligne

REGION;EDP;COMBUSTIBLE;PCN;PMD;MT;PRIM à PMin;PRIM à PInter;PRIM à PMax;SEC à PMin;SEC à PInter;SEC à PMax;Gradient Hausse;Gradient Baisse;Groupe DPN;DA (mn);CpIPcMax(mn);Réglage Tension;Absorp. (MVAR);Fournit. (MVAR);Inapte Suivi De Charge;Inapte Baisse d'urgence;Inapte Arrêt Prog;Indispo;Cause;Essais;Inapte Secondaire suivi DeCharge;Pcmin;Pcomin;Code essai 1;Heure de début ess1;Heure de fin ess1;Donnée puissance ess1;Code essai 2;Heure de début ess2;Heure de fin ess2;Donnée puissance ess2;Code essai 3;Heure de début ess3;Heure de fin ess3;Donnée puissance ess3;

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du fichier	Date (Année Mois Jour) de constitution du fichier	Chaîne de caractères au format AAAAMMJJ
Heure de constitution du fichier	Horaire (Heure Minute Seconde) de constitution du fichier	Chaîne de caractères au format hh:mm:ss
Date de validité de la déclaration	Date (Année Mois Jour) sur laquelle portent les données déclarées	Chaîne de caractères au format AAAAMMJJ

La 3^{ème} ligne précise les noms des champs contenus dans le fichier.

B - CORPS DU FICHIER

Le fichier contient une ligne pour chaque EDP.

Région;EDP;Combustible;PCN;PMD;MT;RP à PMin;RP à Pinter;RP à PMax;RS à PMin;RS à Pinter;RS à PMax;Gradient Hausse;Gradient Baisse;Groupe DPN;DA;CpIPcMax;Réglage Tension;Limite Absorption; Limite Fourniture ;Inapte Suivi De Charge;Inapte Baisse d'urgence; Inapte Arrêt Programme;Indisponibilité;Cause indisponibilité;Essais;Inapte Secondaire lors du suivi de Charge;Pcmin;Pc0min;Code essai 1;Heure de début essai 1;Heure de fin essai 1;Donnée puissance essai 1;Code essai 2;Heure de début essai 2;Heure de fin essai 2;Donnée puissance essai 2;Code essai 3;Heure de début essai 3;Heure de fin essai 3;Donnée puissance essai 3;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Région	Nom de l'Unité Régionale Système Electrique de RTE à laquelle est rattachée l'EDP	Les valeurs autorisées sont : PARIS, NANTES, LILLE, MARSEILLE, LYON, TOULOUSE, NANCY
EDP	Code de l'EDP communiqué par RTE	
Combustible	Type de combustible utilisé par l'EDP	Les valeurs autorisées sont : G pour gaz, C pour charbon, N pour nucléaire, F pour fioul
PCN	Valeur de la Puissance Continue Nette	Valeur entière positive ou nulle en MW
PMD	Valeur de la Puissance Maximale Disponible	Valeur entière positive ou nulle en MW
MT	Valeur du Minimum Technique	Valeur entière positive ou nulle en MW
RP à Pmin	Valeur de la Réserve Primaire à puissance minimale	Valeur entière positive ou nulle en MW
RP à Pinter	Valeur de la Réserve Primaire à puissance intermédiaire	Valeur entière positive ou nulle en MW
RP à Pmax	Valeur de la Réserve Primaire à puissance maximale	Valeur entière positive ou nulle en MW
RS à Pmin	Valeur de la Réserve Secondaire à puissance minimale	Valeur entière positive ou nulle en MW
RS à Pinter	Valeur de la Réserve Secondaire à puissance intermédiaire	Valeur entière positive ou nulle en MW
RS à Pmax	Valeur de la Réserve Secondaire à puissance maximale	Valeur entière positive ou nulle en MW

Champ	Description	Valeur ou format
Gradient Hausse	Valeur du gradient à la hausse	Valeur entière positive en MW.min ⁻¹ ou valeur nulle (représentée par un champ vide ou #)
Gradient Baisse	Valeur du gradient à la baisse	Valeur entière positive en MW.min ⁻¹ ou valeur nulle (représentée par un champ vide ou #)
Groupe DPN	Groupe en expérimentation DPN	Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
DA	Délai de démarrage de l'EDP pour atteindre la valeur de puissance active du groupe la plus haute avec fourniture de réserve primaire	Valeur entière positive ou nulle en minutes
CplPcMax	Temps entre le couplage et l'arrivée à la valeur de puissance active du groupe la plus haute avec fourniture de réserve primaire.	Valeur entière positive ou nulle en minutes
Réglage Tension	Aptitude à participer au réglage tension.	Les valeurs autorisées sont : APTE , INAPTE, LIMITE
Limite Absorption	Puissance réactive limite en absorption	Valeur entière positive ou nulle en MVAR
Limite Fourniture	Puissance réactive limite en fourniture	Valeur entière positive ou nulle en MVAR
Inapte Suivi De Charge	Indicateur d'aptitude de l'EDP à moduler	Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
Inapte Baisse d'urgence	Indicateur d'aptitude de l'EDP à réaliser une baisse d'urgence	Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
Inapte Arrêt Programme		Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
Indisponibilité	Eventuelle date d'indisponibilité.	Chaîne de caractères standard (256 max) ou champ vide
Cause indisponibilité	Eventuelle raison de l'indisponibilité	Chaîne de caractères standard (256 max) ou champ vide
Essais	Description de l'essai	Chaîne de caractères standard (256 max) ou champ vide
Inapte Secondaire lors du suivi de Charge	Indicateur d'aptitude de l'EDP à participer au réglage secondaire lors d'une variation de charge	Les valeurs autorisées sont : FAUX, VRAI
Pcmin	Valeur de puissance active du groupe la plus basse, avec fourniture de réserve primaire.	Valeur entière positive ou nulle en MW

Champ	Description	Valeur ou format
PcOmin	Valeur de puissance active du groupe la plus basse, avec fourniture de réserve primaire et de réserve secondaire.	Valeur entière positive ou nulle en MW

Les champs suivants permettent de décrire les essais (jusqu'à 3 essais). Chaque essai est décrit à partir de 4 champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Code essai	Code de l'essai	Les valeurs autorisées sont : <ul style="list-style-type: none"> • IMP : Imposition • PMD : puissance max disponible durant l'essai • MT : minimum technique disponible durant l'essai Ou champ vide
Heure de début essai	Horaire (Heure Minutes) de début de l'essai	Chaîne de caractères au format hh:mm Ou champ vide
Heure de fin essai	Horaire (Heure Minutes) de fin de l'essai	Chaîne de caractères au format hh:mm Ou champ vide
Valeur de puissance essai	Valeur de puissance imposée ou limitative	MW Ou champ vide

C - FIN DU FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons)

D - EXEMPLE DE FICHIER

CT_PROD_5_<ACTEUR>_20090306_1230.csv est un fichier déposé à la passerelle de 12h30 le 5 mars 2009 et contenant les déclarations de performances et contraintes techniques de deux EDP XXXXXT et YYYYYT pour la journée du 6 mars 2009.

```
20090305;12:10:34;
20090306;
REGION;EDP;COMBUSTIBLE;PCN;   PMD;MT;PRIM   à   PMin;PRIM   à
PInter;PRIM   à   PMax;SEC   à   PMin;SEC   à   PInter;SEC   à   PMax;Gradient
Hausse;Gradient               Baisse;Groupe               DPN;DA
(mn);CplPcMax(mn);Réglage   Tension;Absorp.   (MVAR);Fournit.
(MVAR);Inapte Suivi De Charge;Inapte Baisse d'urgence;Inapte
Arrêt   Prog;Indispo;Cause;Essais;Inapte   Secondaire   suivi
DeCharge;PCmin;PCOmin;Code essai 1;Heure de début ess1;Heure
de fin   ess1;Donnée de puissance   ess1;Code   essai   2;Heure de
```

```
début ess2;Heure de fin ess2;Donnée de puissance ess2;Code  
essai 3;Heure de début ess3;Heure de fin ess3;Donnée de  
puissance ess3;  
NANCY;XXXXXT;G;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;2;2;;0;172;;;;;;VRAI;0;  
0;IMP;00:30;24:00;0;;;;;;;  
MARSEILLE;YYYYYT;C;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;2;2;;0;247;;;;;;VRA  
I;0;0;IMP;00:30;24:00;0;;;;;;;  
<EOF>
```

CHAPITRE 3. OFFRES D'AJUSTEMENT (.OFFRE)

Ce Chapitre décrit le format et les modalités de transmission du fichier des caractéristiques de base des Offres d'Ajustement pour les transmissions anticipées (aux horaires prévus dans les Règles), pour l'envoi à l'Heure Limite d'Accès au Réseau et aux Guichets en infra journalier.

Emetteur	Réception Front office RTE	Format
Acteurs d'Ajustement	SYGA	Fichier.offre

L'Acteur d'Ajustement a également la possibilité de saisir les Offres directement dans SYGA (voir le manuel utilisateur de SYGA).

Contrôles syntaxiques

Les contrôles syntaxiques sur les contenus et noms de fichiers sont effectués dès le chargement. Seules les lignes correctes du fichier sont conservées.

Les champs des valeurs non utilisées doivent être respectés. Il est donc nécessaire d'insérer un point virgule entre deux champs même si le champ n'est pas renseigné.

Des messages d'erreurs et d'information aident l'Acteur d'Ajustement à identifier les erreurs présentes dans le fichier.

En cas de message d'erreur sur une ligne, l'acteur doit fournir un nouveau fichier contenant uniquement la ligne corrigée. Les lignes correctes ont en effet été planifiées pour le prochain guichet disponible adéquat (J-1 ou InfraJ).

Avant le passage du guichet, s'il souhaite modifier une ligne déjà envoyée et acceptée, il doit fournir un nouveau fichier contenant la ligne de modification de l'offre (MODI), car la première version de l'offre a été planifiée pour le prochain guichet disponible adéquat (J-1 ou InfraJ)

Après le passage de guichet, les offres restent modifiables (MODI) et supprimables (ANNU) aux prochains guichets dans le respect du Délai de Neutralisation, si pas d'activation entre-temps par RTE.

Autre cause de REJET de lignes du fichier

Pour une même EDA, un fichier doit contenir au plus :

- une Offre de démarrage (indice de démarrage égal à 1) sur la plage [0h-24h].
- une Offre à la Hausse et une Offre à la Baisse par Plage de Prix,

Dans le cas contraire, toutes les Offres de cette EDA sont rejetées.

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers d'offres pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur de SYGA.

La date indiquée dans le nom du fichier est celle de la journée sur laquelle portent les offres.

Le format du fichier d'offres est identique quelle que soit la date de soumission (ces fichiers peuvent contenir des soumissions / modifications et annulations d'offres).

Passée l'Heure Limite d'Accès au Réseau, les offres soumises sont positionnées au premier guichet adéquat disponible, où elles sont acceptées ou refusées dans le respect des Règles du Mécanisme d'Ajustement

3.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Leur mise en forme au format « .csv » est la suivante :

<ACTEUR><AAAAMMJJ>.offre

Avec :

Champ	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)
<AAAAMMJJ>	Date de la Période d'Ajustement sur laquelle portent les Offres du fichier

Exemple :

ACTEUR20090313.offre est un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 ou en Infra Journalier, et contenant les Offres pour la journée du 13 mars 2009.

3.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHER

Il est nécessaire de créer une ligne par Offre. L'Acteur d'Ajustement doit remettre une Offre (une ligne) différente par Plage de Prix et par Sens d'Offre pour toutes les Offres, autres que les offres de démarrage.

Les données du fichier d'Offres SYGA doivent respecter les formats décrits dans le tableau ci-dessous et les règles suivantes :

- Certaines données sont à renseigner par l'Acteur d'Ajustement. Ces données correspondent au cas suivant :
 - Valeur à renseigner : Oui
 - Valeur prise en compte : Valeur renseignée
- D'autres données sont à renseigner par l'Acteur d'Ajustement avec une valeur imposée. Ces données correspondent au cas suivant :
 - Valeur à renseigner : Oui
 - Valeur prise en compte : Contient la valeur à renseigner
- Certaines données ne sont pas à renseigner, **le champ sera vide entre 2 points virgule**. Ces données correspondent au cas suivant :
 - Valeur à renseigner : Non
 - Valeur prise en compte : Pas de valeur. L'éventuelle valeur mise par défaut par SYGA est précisée entre parenthèse.

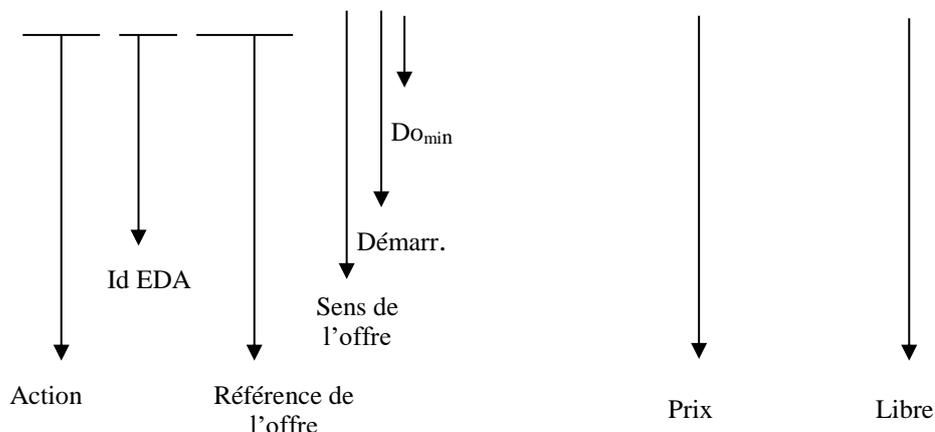
Définition des paramètres

Type d'information	Format	Valeur à renseigner	Valeur prise en compte
Action	4 Caractères : SOUM : Soumission, MODI : Modification, ANNU : Retrait	OUI	Valeur renseignée
Code EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	OUI	Valeur renseignée
Référence de l'Offre	Référence attribuée par l'Acteur d'Ajustement. 10 caractères alphanumériques maximum (une référence différente par Plage de Prix pour chaque Offre, même si elle concerne la même EDA)	OUI	Valeur renseignée
Puissance minimale	MW (10 MW valeur minimale)	NON	Pas de valeur (10)
Puissance maximale	MW (10 MW valeur minimale)	NON	Pas de valeur
Sens d'Offre	1 pour à la hausse 0 pour à la baisse	OUI	Valeur renseignée
Type de l'Offre	0 pour non fractionnable 1 pour fractionnable 2 pour par palier	NON	Pas de valeur (1)
Indice de démarrage	0 : pas de démarrage 1 : démarrage	OUI	Valeur renseignée
DO _{min}	Champ à remplir avec la valeur 0 quel que soit le type d'offre (démarrage ou autre)	OUI	Valeur renseignée à 0
DO _{max}	En nombre d'heures	NON	Pas de valeur (24:00)
Délai de Mise en Œuvre (DMO)	En nombre de minutes	NON	Pas de valeur (0)
Jour de début de validité	J-1 ou J (J correspond au jour spécifié dans le nom du fichier)	OUI	Valeur renseignée à J
Heure de début de validité	HH:mm Valeur à renseigner : Pour les Offres de Démarrage : 00:00 Pour les autres Offres : Heure de début de la Plage de Prix sur laquelle l'Offre est valide.	OUI	Valeur renseignée
Heure de début imposée	"1" : imposée, vide ou "0" : pas d'imposition	NON	Pas de valeur (0)

Type d'information	Format	Valeur à renseigner	Valeur prise en compte
Jour de fin de validité	J-1 ou J (J correspond au jour spécifié dans le nom du fichier).	OUI	Valeur renseignée à J
Heure de fin de validité	HH:mm Valeur à renseigner : Pour les Offres de Démarrages: 24:00 Pour les autres Offres : Heure de fin de la Plage de Prix sur laquelle l'Offre est valide.	OUI	Valeur renseignée
Heure de fin imposée	"1" : imposée, vide ou "0" : pas d'imposition	NON	Pas de valeur (0)
Prix / Forfait	Le forfait est exprimé en Euro (sans décimales) pour l'offre de démarrage. Le prix est exprimé en Euro/MWh pour les autres offres avec une précision de 2 décimales et une virgule comme séparateur : - Il est positif dans le cas d'une Offre à la hausse - Il peut être nul, positif ou négatif dans le cas d'une Offre à la baisse	OUI	Valeur renseignée.
Energie maximale de l'EDA (E_{max})	en MWh	NON	Pas de valeur
Puissance palier 1	en MW	NON	Pas de valeur
Puissance palier 2	en MW	NON	Pas de valeur
Puissance palier 3	en MW	NON	Pas de valeur
Durée de palier (DPa)	En nombre d'heures (précision ½ heure)	NON	Pas de valeur
Durée de changement de palier (DPa)	En nombre de minutes	NON	Pas de valeur
Nombre de modulation	Entier positif	NON	Pas de valeur
Nombre d'arrêt / démarrage	Entier positif non nul.	NON	Pas de valeur
Commentaire	200 caractères maximum, le commentaire est facultatif.	Optionnel	Valeur renseignée

Exemple :

SOUM;EDA1;OFFRE1;;;1;;1;0;;;J;00:00;;J;24:00;;45,50;;;;;;;Commentaire;



B - FIN DU FICHIER

La dernière ligne doit être : <EOF> avec les chevrons.

3.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET EXEMPLES DE FICHIERS

3.3.1 TYPE D'INFORMATION : ACTION

3.3.1.1 Soumission d'une Offre

Toute ligne du fichier commençant par un champ action « SOUM » est interprétée comme une création (ou Soumission) d'une Offre. Les autres informations décrites dans le tableau du chapitre précédent devront être entrées sur la même ligne et dans l'ordre décrit en utilisant un point-virgule comme séparateur.

Toute création d'offre en infra journalier doit être caractérisée par le terme « SOUM ».

Exemple d'un fichier .offre avec une soumission d'offre :

ACTEUR20090313.offre est un fichier envoyé le 12 mars 2009 et contenant les Offres d'ajustement pour la journée du 13 mars 2009.

SOUM;EDA1;OFFRE11;;;1;;0;0;;;J;00:00;;J;06:00;;30,00;;;;;;;2 activations maximum par jour;
 SOUM;EDA1;OFFRE12;;;1;;0;0;;;J;06:00;;J;11:00;;50,00;;;;;;;2 activations maximum par jour;
 SOUM;EDA1;OFFRE13;;;1;;0;0;;;J;11:00;;J;14:00;;80,00;;;;;;;2 activations maximum par jour;
 SOUM;EDA2;OFFRE21;;;1;;0;0;;;J;00:00;;J;06:00;;30,00;;;;;;;;
 <EOF>

3.3.1.2 Modification d'une Offre

Toute ligne du fichier commençant par un champ « MODI » est interprétée comme une Modification d'une Offre déjà Prise en Compte à un guichet.

Il n'est pas possible de Créer et de Modifier une Offre dans un même fichier d'Offres.

Les champs « Code l'EDA » et « Référence de l'Offre » doivent être obligatoirement renseignés. Les autres champs peuvent être vides si aucune Modification n'est à prévoir par rapport à la valeur initiale de l'Offre.

La syntaxe de la ligne est identique à la syntaxe de Soumission. Ces Modifications peuvent uniquement correspondre à des Modifications infra journalières.

Exemple d'un fichier avec une modification d'offre :

Prenons l'exemple d'une modification du prix de l'Offre de EDA 1 sur la plage [6h-11h] du fichier de l'exemple précédent :

```
MODI;EDA1;OFFRE12;;;1;;0;0;;;J;06:00;;J;11:00;;70,00;;;;;;2 activations maximum par  
jour;  
<EOF>
```

3.3.1.3 Retrait d'une Offre

Toute ligne du fichier commençant par un champ « ANNU » est interprétée comme le Retrait d'une Offre existante.

Dans le cas d'un Retrait, seuls les trois premiers champs (action ANNU, Code EDA et référence de l'Offre) doivent être fournis.

Exemple d'un fichier avec un retrait d'offre :

Considérons le fichier *ACTEUR20090313.offre* de l'exemple précédent, envoyé le 13 mars 2009 au guichet de 02h00 et contenant la suppression de l'Offre sur EDA2 :

```
ANNU;EDA2;OFFRE21;  
<EOF>
```

3.3.1.4 Type d'information : Référence de l'Offre

Une Offre est déterminée de manière unique par la combinaison :

- Du Code de l'EDA associée,
- De la Référence de l'Offre,
- De la Période d'Ajustement de l'Offre.

A ce titre, la Référence de l'Offre devra être différente pour chaque Plage de Prix et pour chaque Offre même si elle concerne la même EDA.

3.3.1.5 Type d'information : Indice de démarrage

- Si l'Offre n'est pas une Offre de démarrage, l'indice de démarrage doit être renseigné à 0.
- Si l'Offre est une offre de démarrage, l'indice de démarrage doit être renseigné à 1. Dans ce cas :
 - Au maximum une offre de Démarrage, sur la plage [0h-24h], peut être proposée sur une EDA.
 - L'offre doit être à la Hausse.
 - Le forfait est un chiffre rond respectant la limite de 999 999 €.

Les EDA constituées de groupes thermiques telles que définies dans les Règles du Mécanisme d'Ajustement, peuvent donc faire l'objet de 13 Offres : 1 Offres de démarrage à la Hausse; 6 Offres à la Hausse et 6 Offres à la Baisse.

CHAPITRE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES (CT_PROD 1 A 4 ET CT_CE)

Ce chapitre présente le format des fichiers contenant les Conditions d'Utilisation des Offres pour l'envoi à l'Heure Limite d'Accès au Réseau ainsi que la soumission des Modifications en infra journalier.

Les fichiers des Conditions d'utilisation des Offres sont différents selon que les EDA pour lesquelles des Offres sont soumises sont des EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD offertes sous la forme d'offres implicites (chapitre A) ou des EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites (chapitre B). Ils doivent être déposés par les Acteurs d'Ajustement conformément à la procédure décrite dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Les modifications des Conditions d'Utilisation des Offres seront reçues :

- Pour les EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou sur le RPD offertes sous la forme d'offres implicites : à titre provisoire selon un support de transmission (télécopie ou fichier) et un format précisés dans une convention technique avec l'Acteur d'Ajustement.
- Pour les EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection RPD offertes sous la forme d'offres explicites : selon le même format que celui utilisé en J-1 avant l'heure limite d'accès au réseau.

Emetteur	Réception Front office RTE	Format
Acteurs d'Ajustement	SYGA	Fichiers .csv décrits ci-dessous

Contrôle syntaxiques

Des contrôles syntaxiques sur les contenus et noms de fichiers sont effectués dès le chargement. Seules les lignes correctes du fichier sont conservées. Des messages d'erreurs et d'information aident l'acteur d'ajustement à identifier les erreurs présentes dans le fichier.

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il est également possible d'annuler un chargement de fichier dans sa globalité tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un fichier d'annulation. SyGA se replace alors dans la configuration précédant le chargement du fichier indésiré. Voir §6.5

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

Le format du fichier de Conditions d'Utilisation des Offres est identique quelle que soit la date de soumission.

La transmission anticipée de fichiers de redéclarations des Conditions d'Utilisation des Offres Explicites n'est pas possible. Les premiers fichiers ne peuvent être envoyés qu'après l'Heure Limite d'Accès au Réseau

4.1 FORMATS DES FICHIERS DES CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES IMPLICITES

Un Acteur d'Ajustement qui souhaite soumettre des Offres pour des EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD offertes sous la forme d'offres implicites doit fournir impérativement **les deux fichiers des Conditions d'utilisation des Offres décrits ci-après avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau.**

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il est également possible d'annuler un chargement de fichier dans sa globalité tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un fichier d'annulation. SyGA se replace alors dans la configuration précédant le chargement du fichier indésiré. Voir §6.5

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur participant de SyGA.

4.1.1 FICHIER DES CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES IMPLICITES A LA HAUSSE

4.1.1.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_1_INITIAL_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Valeur ou format
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) du guichet auquel le fichier est soumis	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont : <ul style="list-style-type: none">• 1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au Réseau)

Exemple :

CT_PROD_1_INITIAL_ACTEUR_20090313_1630.csv désigne un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 13 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse des EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD offertes sous la forme d'offres implicites pour la journée du 14 mars 2009.

4.1.1.2 CONTENU

Leur mise en forme au format « csv » est la suivante :

A- EN TETE DU FICHIER

1^{ère} ligne :

Date de constitution du fichier;Heure de constitution du fichier;

2^{ème} ligne :

Nom de l'Acteur d'Ajustement;Date de validité de la déclaration;Date du Guichet de déclaration;Heure du guichet de déclaration;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du fichier	Date (Année Mois Jour) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Heure de constitution du fichier	Horaire (Heure Minute Seconde) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format hhmmss
Nom de l'Acteur d'Ajustement	Identifiant communiqué par RTE	
Date de validité de la déclaration	Date (Année Mois Jour) sur laquelle portent les données déclarées	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Date du Guichet de déclaration	Date (Année Mois Jour) du Guichet auquel est soumis le fichier	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Heure du guichet de déclaration	Horaire (Heure Minute) du Guichet de déclaration	Chaine de caractères égale à «1630» La valeur «1630 » correspond à l'Heure Limite d'Accès au Réseau

B - CORPS DU FICHIER

Le fichier contient des blocs de 4 lignes pour chaque EDA.

Des Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse sont attendues pour toute EDA ayant fait l'objet d'au moins une Offre à la Hausse autre qu'une Offre de démarrage dans les Caractéristiques de base des Offres d'Ajustement (Chapitre 3.). Ces données fixent les Conditions d'Utilisation (y compris le DP), pour la journée, de l'ensemble des Offres à la Hausse autre qu'une Offre de démarrage de l'EDA.

Dans le cas particulier des EDA faisant l'objet d'offres de démarrage, une deuxième série de 4 lignes relatives à la même EDA sont soumises dans le fichier des Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse :

- Une première série de 4 lignes fixe les Conditions d'Utilisation de l'Offre de démarrage de l'EDA (y compris le D_{omin} et le D_{MO}).
- La deuxième série de 4 lignes fixe les Conditions d'Utilisation des offres autres que l'offre de démarrage de l'EDA.

Les fichiers ne contiennent pas de champ vide, l'absence d'indication particulière à destination de RTE est mentionnée par le caractère #.

1^{ère} ligne :

Identifiant de l'EDA;Indicateur de Démarrage;Type de déclaration;Commentaire déclaration;

2^{ème} ligne :

RPF;RSFP;Durée;Energie Maximale;

3^{ème} ligne :

Pmax;Pmax1;Pmax2;Pmax3;Pmax4;Pmax5;Pmax6;Pmax7;Pmax8;Pmax9;Pmax10;Pmax11;Pmax12;Pmax13;Pmax14;Pmax15;Pmax16;Pmax17;Pmax18;Pmax19;Pmax20;Pmax21;Pmax22;Pmax23;Pmax24;Pmax25;Pmax26;Pmax27;Pmax28;Pmax29;Pmax30;Pmax31;Pmax32;Pmax33;Pmax34;Pmax35;Pmax36;Pmax37;Pmax38;Pmax39;Pmax40;Pmax41;Pmax42;Pmax43;Pmax44;Pmax45;Pmax46;Pmax47;Pmax48;

4^{ème} ligne pour les offres de démarrage :

DMO;DMOd1;DMOd2;DMOd3;DMOd4;DMOd5;DMOd6;DMOd7;DMOd8;DMOd9;DMOd10;DMOd11;DMOd12;DMOd13;DMOd14;DMOd15;DMOd16;DMOd17;DMOd18;DMOd19;DMOd20;DMOd21;DMOd22;DMOd23;DMOd24;DMOd25;DMOd26;DMOd27;DMOd28;DMOd29;DMOd30;DMOd31;DMOd32;DMOd33;DMOd34;DMOd35;DMOd36;DMOd37;DMOd38;DMOd39;DMOd40;DMOd41;DMOd42;DMOd43;DMOd44;DMOd45;DMOd46;DMOd47;DMOd48;Commentaire DMO;

4^{ème} ligne pour les offres autres que l'offre de démarrage :

DP;DP1;DP2;DP3;DP4;DP5;DP6;DP7;DP8;DP9;DP10;DP11;DP12;DP13;DP14;DP15;DP16;DP17;DP18;DP19;DP20;DP21;DP22;DP23;DP24;DP25;DP26;DP27;DP28;DP29;DP30;DP31;DP32;DP33;DP34;DP35;DP36;DP37;DP38;DP39;DP40;DP41;DP42;DP43;DP44;DP45;DP46;DP47;DP48;Commentaire DP;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Identifiant de l'EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	Chaîne de caractères standards
Indicateur de démarrage	Indicateur d'identification des offres de démarrage	Entier égal à 0 ou 1 0 : pas de démarrage 1 : offre de démarrage
Type de déclaration	Indicateur du type de redéclaration	Valeur entière égale à 0 La valeur 0 identifie les déclarations en J-1
Commentaire déclaration	Commentaire associé à la déclaration	Chaîne de caractères standards 50 caractères maximum Ce champ peut être vide
RPF	Capacité de l'EDA à participer au Réglage Primaire lorsqu'elle se situe à PMD. Ne concerne que les EDA thermiques participant au Réglage Primaire.	Valeur entière positive ou nulle en MW si participation au Réglage Primaire Caractère # si pas de participation au Réglage Primaire.
RSFP	Capacité de l'EDA à participer au Réglage Secondaire lorsqu'elle se situe à PMD. Ne concerne que les EDA thermiques participant au Réglage Secondaire.	Valeur entière positive ou nulle en MW si participation au Réglage Secondaire. Caractère # si pas de participation au Réglage Secondaire.
Durée	Durée minimale d'utilisation de l'Offre, lorsque l'Ajustement activé par RTE crée un palier de puissance non prévu au Programme d'Appel. Pour les moyens sur lesquels des Offres de démarrage ont été déposées, ce champ doit également être rempli.	Valeur entière en minutes Caractère # si pas de durée minimale applicable.
Energie maximale	Energie maximale du programme (Programme d'Appel + Ajustements à la Hausse) d'une EDA dans la journée. Voir indication 1 ci après.	Valeur entière en MWh Caractère # si pas d'énergie maximale applicable.
Pmax	Libellé identifiant la chronique de puissance maximale.	Chaîne de caractères égale à «Pmax»
Pmax1 à Pmax48	Valeur de la puissance maximale que peut délivrer l'EDA sur chacun des 48 pas ½ horaire Voir indication 2 ci après.	Valeur entière en MW
DMO (Délai de Mobilisation)	Ce libellé identifie la chronique de DMO de démarrage.	Chaîne de caractères égale à «DMO»

Champ	Description	Valeur ou format
		Ce champ n'est présent que pour les offres de démarrage (si l'indicateur de démarrage = 1)
DMod1 à DMod48	Valeur du délai de mobilisation sur chacun des 48 pas ½ horaire Cette donnée correspond au délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre de démarrage pour passer de 0 à Pmax ou PMD.	Valeur entière en minutes Ces champs ne sont présents que pour les offres de démarrage (si l'indicateur de démarrage = 1) La valeur doit être fixe sur une plage de prix.
Commentaire DMO	Commentaire associé au DMO de démarrage Champ non exploité pour l'instant	Chaîne de caractères standards 50 caractères maximum Ce champ n'est présent que pour les offres de démarrage (si l'indicateur de démarrage = 1) Ce champ peut être vide
DP	Libellé identifiant la chronique de Délai de Préparation.	Chaîne de caractères égale à «DP» Ce champ n'est présent que pour les offres normales (si l'indicateur de démarrage = 0)
DP1 à DP48	Valeur du délai de préparation sur chacun des 48 pas ½ horaire Cette donnée correspond au délai de préparation nécessaire à la Mise en œuvre de l'Offre. Voir indication 3 ci après. Dans le cas des STEP, pour l'EDA « turbinage » il s'agit du délai d'activation d'une turbine et pour l'EDA « pompage » il s'agit du délai d'activation d'une pompe.	Entier positif ou nul en minutes Ce champ n'est présent que pour les offres normales (si l'indicateur de démarrage = 0)
Commentaire DP	Commentaire associé au DP	Chaîne de caractères standards 50 caractères au maximum Ce champ n'est présent que pour les offres normales (si l'indicateur de démarrage = 0) Ce champ peut être vide

Indication 1 concernant le champ Energie maximale

Cas des STEP :

- EDA « turbinage » : l'Emax est un paramètre des offres à la hausse.

Elle permet d'exprimer une contrainte de volume d'eau ou de creux utilisable sur la STEP sur la journée sans préjuger de la dynamique d'utilisation de la vallée.

La contrainte de stock amont minimum est traduite en une valeur d'énergie maximale turbinable sans pompage sur l'EDA pour la période d'ajustement sur laquelle porte l'Offre.

Elle ne peut être garantie dans toutes les configurations de mobilisation.

- EDA « pompage » : l'Emax est ici un paramètre des offres à la baisse.

Elle permet d'exprimer une contrainte de volume d'eau ou de creux utilisable sur la STEP sur la journée sans préjuger de la dynamique d'utilisation de la vallée.

La contrainte de stock amont maximum est traduite en une valeur d'énergie maximale pompable sans turbinage sur l'EDA pour la période d'ajustement sur laquelle porte l'Offre.

Elle ne peut être garantie dans toutes les configurations de mobilisation.

Cas des STEP :

- EDA « turbinage » : il s'agit de la valeur maximum de puissance qui peut être fournie en turbine sur les GDP de l'EDA considérée, au cours de la période d'ajustement sur laquelle porte l'Offre, compte tenu de la disponibilité des GDP la constituant sur toute ou partie de la période d'ajustement.

Elle inclut la puissance potentiellement réservée au titre du réglage secondaire Fréquence / Puissance ou au titre des réserves rapide ou complémentaire.

Elle n'inclut pas les limitations ou impositions réseau contractualisées avec RTE.

Il n'est pas garanti par l'offreur que cette puissance soit effectivement mobilisable quel que soit l'instant de la période.

- EDA « pompage » : il s'agit de la valeur maximum de puissance qui peut être utilisée en pompe sur les GDP de l'EDA considérée, au cours de la période d'ajustement sur laquelle porte l'Offre, compte tenu de la disponibilité des GDP la constituant sur toute ou partie de la période d'ajustement.

Elle inclut la puissance potentiellement réservée au titre du réglage secondaire Fréquence / Puissance ou au titre des réserves rapide ou complémentaire.

Elle n'inclut pas les limitations ou impositions réseau contractualisées avec RTE.

Il n'est pas garanti par l'offreur que cette puissance soit effectivement mobilisable quel que soit l'instant de la période.

Par convention de signe, c'est une valeur positive qui est mentionnée.

Indication 3 concernant l'interprétation des DP

Supposons les valeurs de DP suivants :

04h00- 04h30	04h30- 05h00	05h00 -5h30	05h30- 06h00	06h00 -6h30	06h30 -7h00	07h00- 7h30	07h30 -8h00
30	30	30	30	45	45	45	45

- Si RTE passe un ordre d'ajustement à 05h45 demandant le passage « dès maintenant passer à (200,10,20), le DP appliqué sera le DP sur la plage [05h30, 06h00[soit 30 min.
- Si RTE passe un ordre d'ajustement à 06h15 demandant le passage « dès maintenant passer à (200,10,20) jusqu'à nouvel avis », le DP appliqué sera le DP sur la plage [06h00, 06h30[soit 45 min.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à (200,10,20) à 06h, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h30 « dès 05h30 jusqu'à 08h monter à (200,10,20) », le DP appliqué étant celui de la plage [05h30, 06h00[.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à (200,10,20) à 06h35, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h50 « dès 05h50 jusqu'à 08h monter à (200,10,20) », le DP appliqué étant celui de la plage [06h30, 07h00[.
- La prolongation d'un ajustement n'est pas soumise à l'application d'un DP.

C – FIN DE FICHER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

D – EXEMPLE DE FICHER

Le fichier `CT_PROD_1_INITIAL_ACTEUR_20140504_1630` est déposé à l'heure limite d'accès au réseau le 4 mai 2014 et contient les Conditions d'Utilisation des Offres à la hausse de deux EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD EDA1 et EDA2 offertes sous la forme d'offres implicites pour la journée du 5 mai 2014. EDA2 fait l'objet d'une offre de démarrage.

```
20140504;14:02:55;  
ACTEUR;20140505;20140504;1630;  
EDA1;0;0;guichet HLAR;  
10;20;15;2350;  
Pmax;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;510;510  
;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510  
;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;250;0;0;0;0;0;  
;0;
```

```

DP;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
EDA2;0;0;guichet HLAR;
70;100;60;#;
Pmax;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;500;510;510
;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;510;
520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;520;250;0;0;0;0;0;0;
0;
DP;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;DP hors demarrage;
EDA2;1;0;guichet HLAR;
70;100;270;#;
Pmax;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250
;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;
250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;250;
250;250;250;250;
DMO;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;
30;30;30;30;30;30;30;30;30;30;DMO demarrage;
<EOF>

```

4.1.2 FICHIER DES CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES IMPLICITES A LA BAISSSE

4.1.2.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_2_INITIAL_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) du Guichet auquel le fichier est soumis	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont : <ul style="list-style-type: none"> • 1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au Réseau)

Exemple :

CT_PROD_2_INITIAL_ACTEUR_20090313_1630.csv désigne un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 13 mars 2009 et contenant les Conditions

d'Utilisation des Offres à la Baisse des EDA de type Point d'Injection sur le RPT ou le RPD offertes sous la forme d'offres implicites pour la journée du 14 mars 2009.

4.1.2.2 CONTENU

Sa mise en forme au format « csv » est la suivante :

A- EN TETE DU FICHER

1^{ère} ligne :

Date de constitution du fichier;Heure de constitution du fichier ;

2^{ème} ligne :

Nom de l'Acteur d'Ajustement;Date de validité de la déclaration;Date du Guichet de déclaration;Heure du guichet de déclaration;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Date de constitution du fichier	Date (Année Mois Jour) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Heure de constitution du fichier	Horaire (Heure Minute Seconde) de constitution du fichier	Chaine de caractères au format hhmmss
Nom de l'Acteur d'Ajustement	Identifiant communiqué par RTE	
Date de validité de la déclaration	Date (Année Mois Jour) sur laquelle portent les données déclarées	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Date du Guichet de déclaration	Date (Année Mois Jour) du Guichet auquel est soumis le fichier	Chaine de caractères au format AAAAMMJJ
Heure du guichet de déclaration	Horaire (Heure Minute) du Guichet de déclaration	Chaine de caractères égale à «1630» <ul style="list-style-type: none"> • La valeur «1630» correspond à l'Heure Limite d'Accès au Réseau

B - CORPS DU FICHER

Le fichier contient 4 lignes pour chaque EDA.

Des Conditions d'Utilisation des Offres à la Baisse sont attendues pour toute EDA ayant fait l'objet d'au moins une Offre à la Baisse dans les Caractéristiques de base des Offres d'Ajustement. Ces données fixent les Conditions d'Utilisation, pour la journée, de l'ensemble des Offres à la Baisse de l'EDA.

Le fichier ne contient pas de champ vide, l'absence d'indication particulière à destination de RTE est mentionnée par le caractère #.

1^{ère} ligne :

Identifiant de l'EDA;Type de déclaration;Commentaire déclaration;

2^{ème} ligne :

Durée;Energie Minimale;

3^{ème} ligne :

Pmin;Pmin1;Pmin2;Pmin3;Pmin4;Pmin5;Pmin6;Pmin7;Pmin8;Pmin9;Pmin10;Pmin11;Pmin12;Pmin13;Pmin14;Pmin15;Pmin16;Pmin17;Pmin18;Pmin19;Pmin20;Pmin21;Pmin22;Pmin23;Pmin24;Pmin25;Pmin26;Pmin27;Pmin28;Pmin29;Pmin30;Pmin31;Pmin32;Pmin33;Pmin34;Pmin35;Pmin36;Pmin37;Pmin38;Pmin39;Pmin40;Pmin41;Pmin42;Pmin43;Pmin44;Pmin45;Pmin46;Pmin47;Pmin48;

4^{ème} ligne :

DP;DP1;DP2;DP3;DP4;DP5;DP6;DP7;DP8;DP9;DP10;DP11;DP12;DP13;DP14;DP15;DP16;DP17;DP18;DP19;DP20;DP21;DP22;DP23;DP24;DP25;DP26;DP27;DP28;DP29;DP30;DP31;DP32;DP33;DP34;DP35;DP36;DP37;DP38;DP39;DP40;DP41;DP42;DP43;DP44;DP45;DP46;DP47;DP48;Commentaire;

Définition des champs :

Champ	Description	Valeur ou format
Identifiant de l'EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	Chaîne de caractères standards
Type de déclaration	Indicateur du type de redéclaration	Valeur entière égale à 0 La valeur 0 identifie les déclarations en J-1
Commentaire déclaration	Commentaire associé à la déclaration	Chaîne de caractères standards 50 caractères maximum Ce champ peut être vide
Durée	Pour les moyens type STEP, il s'agit de la durée minimale d'utilisation de l'offre en pompage. Remarque : pour les autres moyens cette donnée est déjà déclarée dans le fichier précédent.	Valeur entière en minutes Caractère # si pas de durée minimale applicable.
Energie minimale	Il s'agit de l'énergie minimale du programme (Programme d'Appel + Ajustements à la Baisse) d'une EDA dans la journée.	Valeur entière en MWh Caractère # si pas d'énergie minimale applicable.
Pmin	Désigne le contenu de la chronique sur la ligne concernée	Chaîne de caractères égale à «Pmin»

Champ	Description	Valeur ou format
Pmin1 à Pmin48	Valeur de la puissance minimale que peut délivrer l'EDA sur chacun des 48 pas ½ horaire	Valeur entière en MW
DP	Libellé identifiant la chronique de Délai de Préparation.	Chaine de caractères égale à «DP»
DP1 à DP48	Valeur du délai de préparation sur chacun des 48 pas ½ horaire Cette donnée correspond au délai de préparation nécessaire à la Mise en œuvre de l'Offre. Voir indication 1 ci après.	Entier positif ou nul en minutes
Commentaire DP	Commentaire associé au DP	Chaine de caractères standards 50 caractères au maximum Ce champ peut être vide

Indication 1 Interprétation des DP

Supposons les DP suivants :

04h00-04h30	04h30-05h00	05h00-5h30	05h30-06h00	06h00-6h30	06h30-7h00	07h00-7h30	07h30-8h00
30	30	30	30	45	45	45	45

- Si RTE passe un ordre d'ajustement à 05h45 demandant le passage « dès maintenant passer à (200,10,20), le DP appliqué sera le DP sur la plage [05h30, 06h00[soit 30 min.
- Si RTE passe un ordre d'ajustement à 06h15 demandant le passage « dès maintenant passer à (200,10,20) jusqu'à nouvel avis », le DP appliqué sera le DP sur la plage [06h00, 06h30[soit 45 min.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à (200,10,20) à 06h, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h30 « dès 05h30 jusqu'à 08h baisser à (200,10,20) », le DP appliqué étant celui de la plage [05h30, 06h00[.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à (200,10,20) à 06h35, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h50 « dès 05h50 jusqu'à 08h baisser à (200,10,20) », le DP appliqué étant celui de la plage [06h30, 07h00[.
- La prolongation d'un ajustement n'est pas soumise à l'application d'un DP.

C – FIN DE FICHER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

UTILISATEUR PARTICIPANT DE SYGA. NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_3_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) de la Période d'Ajustement sur laquelle portent les Conditions d'Utilisation des Offres du fichier	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont : <ul style="list-style-type: none"> • 1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au Réseau)

Exemple :

CT_PROD_3_ACTEUR_20090313_1630.csv désigne un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 12 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres exceptionnelles à la Hausse et à la Baisse des EDA pour la journée du 13 mars 2009.

4.2.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHIER

Sa mise en forme au format « csv » est la suivante :

Code de l'EDA; Type d'Offre; Champ 3; Champ 4; Champ 5; Champ 6; Champ 7; Champ 8; Champ 9; Champ 10; Champ 11; Commentaire;

Le fichier ne contient pas de champ vide, l'absence d'indication particulière à destination de RTE est mentionnée par le caractère #.

Définition des paramètres

Champ	Description	Valeur ou format
Code de l'EDA	Code de l'EDA communiqué par RTE	
Type d'Offre	Sens de l'offre exceptionnelle déclarée	B pour Baisse H pour Hausse
Champ 3	Si type d'offre = H : PMD Si type d'offre = B : # (non utilisé)	Valeur entière en MW Caractère # si non exploité
Champ 4	Minimum Technique que doit respecter l'EDA	Valeur entière en MW
Champ 5	Si type d'offre = H : participation au RPF	Valeur entière en MW

Champ	Description	Valeur ou format
	Si type d'offre = B : # (non utilisé)	Caractère # si non exploité
Champ 6	Si type d'offre = H : participation au RSFP Si type d'offre = B : # (non utilisé)	Valeur entière en MW Caractère # si non exploité
Champ 7	Prix de l'offre. Le prix est exprimé en Euro/MWh pour les autres offres avec une précision de 2 décimales et un point comme séparateur : - Il est positif dans le cas d'une Offre à la hausse - Il peut être nul, positif ou négatif dans le cas d'une Offre à la baisse	Valeur numérique
Champ 8	Si type d'offre = H : Pmax Si type d'offre = B : # (non utilisé)	Valeur entière en MW Caractère # si non exploité
Champ 9	Durée minimale d'utilisation de l'Offre	HH Valeur entière en heures de 00 à 24 inclus
Champ 10	Si type d'offre = H : Energie maximale du programme (Programme d'Appel + Ajustements à la Hausse) d'une EDA dans la journée Si type d'offre = B : Energie minimale du programme (Programme d'Appel + Ajustements à la Baisse) d'une EDA dans la journée	Valeur entière en MW
Champ 11	Si type d'offre = H : Délai de mobilisation. C'est le délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre pour passer de Pmin à Pmax. Si type d'offre = B : Délai de mobilisation. C'est le délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre pour passer de Pmax à Pmin.	Valeur entière en minutes
Commentaire	En cas d'offre exceptionnelle de démarrage, ce champ comprendra le prix forfaitaire de démarrage exprimé en euros	Chaîne alphanumérique limitée à 50 caractères

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons)

C – EXEMPLE DE FICHIER

CT_PROD_3_ACTEUR_20090313_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres

exceptionnelles à la Hausse et à la Baisse des EDA de type Point d'Injection pour la journée du 13 mars 2009.

```
EDA4;H;450;150;5;15;500;450;01;#;120;forfait de démarrage à
25000 euros;
EDA5;H;250;0;0;0;800;250;02;#;60;#;
<EOF>
```

4.3 **FICHER DES EDA NON OFFERTES**

Il s'agit de la liste des EDA indisponibles et qui ne peuvent être offertes sur le Mécanisme d'Ajustement.

Cette indisponibilité recouvre aussi bien une indisponibilité conjoncturelle (sur une journée par exemple) qu'une indisponibilité programmée sur plusieurs mois.

Ainsi, les EDA qui ne peuvent faire l'objet d'aucune Offre sur la totalité de la journée doivent figurer dans ce fichier. Ce fichier doit être transmis avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau.

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il est également possible d'annuler un chargement de fichier dans sa globalité tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un fichier d'annulation. SyGA se replace alors dans la configuration précédant le chargement du fichier indésiré. Voir §6.5

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

Les fichiers des EDA non offertes pour le Guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau peuvent être transmis jusqu'à 7 jours à l'avance. Le mode opératoire est détaillé dans le manuel utilisateur participant de SYGA.

4.3.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_PROD_4_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) de la Période d'Ajustement sur laquelle les EDA mentionnées dans le fichier ne sont pas offertes	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont :

Champ	Description	Description
		<ul style="list-style-type: none"> 1630 pour 16h30 (Heure Limite d'Accès au Réseau)

Exemple :

CT_PROD_4_ACTEUR_20090313_1630.csv désigne un fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 12 mars 2009 et contenant la liste des EDA non offertes pour la journée du 13 mars 2009.

4.3.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHER

Sa mise en forme au format « csv » est la suivante

Code de l'EDA1;

Code de l'EDAn;

Définition des paramètres

Champ	Description	Valeur ou format
Code de l'EDA1 à n	Code de l'EDA communiqué par RTE	

B – FIN DE FICHER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

C – EXEMPLE DE FICHER

CT_PROD_4_ACTEUR_20090313_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 et contenant la liste des EDA non offertes pour la journée du 13 mars 2009.

EDA1 ;

EDA2 ;

EDA3 ;

<EOF>

4.4 FICHER DES CONDITIONS D'UTILISATION DES OFFRES EXPLICITES

Un Acteur d'Ajustement qui souhaite soumettre des Offres pour des EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites doit fournir le fichier décrit ci-après avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau.

Les modifications ou les soumissions des Conditions d'Utilisation des Offres transmises aux Guichets infra-journalier doivent être envoyées selon le même format que le fichier envoyé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau en J-1. Les modifications des Conditions d'Utilisation des Offres doivent contenir les valeurs redéclarées et les valeurs non redeclarées tout en respectant le délai de neutralisation.

Le fichier est constitué de 17 lignes par EDA qui fixent les Conditions d'Utilisation des Offres de toutes les Offres à la Hausse et à la Baisse qui se rapportent à l'EDA pour la journée. Pour chaque EDA, ce bloc de 17 lignes doit être unique.

L'acteur peut apporter une correction tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un nouveau fichier. Celui-ci annulera et remplacera le précédent. Il est donc nécessaire de fournir de nouveau l'ensemble du fichier (lignes correctes et lignes incorrectes corrigées).

Il est également possible d'annuler un chargement de fichier dans sa globalité tant que le guichet ne s'est pas déroulé, en soumettant un fichier d'annulation. SyGA se replace alors dans la configuration précédant le chargement du fichier indésiré. Voir §6.5

Transmission anticipée de fichiers (avant J-1)

La transmission anticipée de fichiers de redéclarations des Conditions d'Utilisation des Offres Explicites n'est pas possible. Les premiers fichiers ne peuvent être envoyés qu'après l'Heure Limite d'Accès au Réseau

4.4.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier est écrit de la façon suivante :

CT_CE_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv

Avec :

Champ	Description	Description
<ACTEUR>	Nom de l'Acteur d'Ajustement (Identifiant communiqué par RTE)	
<AAAAMMJJ>	Date (année, mois, jour) de la Période d'Ajustement sur laquelle portent les Conditions d'Utilisation des Offres du fichier	AAAAMMJJ
<hhmm>	Horaire (heure, minute) du Guichet auquel le fichier est soumis	hhmm Les valeurs autorisées sont : 1630 0100,.....,2300, 2400

Dans la nomenclature du fichier, la date du guichet de minuit situé entre une journée J et une journée J+1 correspond à la date de la journée J. L'heure du Guichet associé est 2400.

Exemples :

CT_CE_ACTEUR_20090313_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse et à la Baisse pour les EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites pour la journée du 13 mars 2009.

CT_CE_ACTEUR_20090313_2400.csv est un fichier déposé le 13 mars 2009 au guichet de 00h et contenant les redéclarations des Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse et à

la Baisse pour les EDA de type Point de Soutirage, Point d'Echange ou Point d'Injection sur le RPD offertes sous la forme d'offres explicites pour la journée du 14 mars 2009.

4.4.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHIER

La mise en forme du fichier, au format .csv, est la suivante :

Code_EDA;Val ;
PmaxH ;Val1;...;Val48;
PminH ;Val1;...;Val48;
PmaxB ;Val1;...;Val48;
PminB ;Val1;...;Val48;
D0maxH;Val ;
D0minH ;Val;
D0maxB;Val ;
D0minB;Val ;
EmaxH;Val ;
EmaxB;Val ;
DMOH;Val1 ;... ;Val48 ;
DMOB; Val1 ;... ;Val48 ;
NbActH;Val ;
NbActB;Val ;
ComOH;.... ;
ComOB;.... ;

Avec

Champ	Description	Valeur ou format
Code-EDA	Code l'EDA communiqué par RTE	
PmaxH	Chronique de 48 valeurs de puissance maximale offerte à la hausse sur l'EDA. Pour les Points de Soutirage, il s'agit de la puissance maximale d'effacement.	Chaque valeur en MW, 4 chiffres max, nombre entier positif.
PminH	Chronique de 48 valeurs de puissance minimale offerte à la hausse sur l'EDA. Pour les Points de Soutirage, il s'agit de la puissance minimale d'effacement.	Chaque valeur en MW, 4 chiffres max, nombre entier positif.

Champ	Description	Valeur ou format
PmaxB	Chronique de 48 valeurs de puissance maximale offerte à la baisse sur l'EDA. Pour les Points de Soutirage, il s'agit de la puissance maximale de consommation supplémentaire.	Chaque valeur en MW, 4 chiffres max, nombre entier négatif.
PminB	Chronique de 48 valeurs de puissance minimale offerte à la baisse sur l'EDA. Pour les Points de Soutirage, il s'agit de la puissance minimale de consommation supplémentaire.	Chaque valeur en MW, 4 chiffres max, nombre entier négatif.
D0maxH	Durée maximale d'appel à la hausse à respecter par RTE sur chaque plage d'activation des Offres à la Hausse.	Entier en minutes, >=0 et ≤1440, ou champ vide.
D0minH	Durée minimale d'appel à la hausse à respecter par RTE sur chaque plage d'activation des Offres à la Hausse.	Entier en minutes, >=0 et ≤1440, ou champ vide.
D0maxB	Durée maximale d'appel à la baisse à respecter par RTE sur chaque plage d'activation des Offres à la Baisse.	Entier en minutes, >=0 et ≤1440, ou champ vide.
D0minB	Durée minimale d'appel à la baisse à respecter par RTE sur chaque plage d'activation des Offres à la Baisse.	Entier en minutes, >=0 et ≤1440, ou champ vide.
EmaxH	Energie maximale à la hausse offerte en ajustement par l'EDA dans la journée.	Entier strictement supérieur à zéro en MWh, ou champ vide
EmaxB	Energie maximale à la baisse offerte en ajustement par l'EDA dans la journée.	Entier strictement supérieur à zéro en MWh, ou champ vide
DMOH	Chronique de 48 valeurs de Délai de Mobilisation à la hausse pour activer Pmax _{hausse} C'est le délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre à la hausse.	entier en minutes >=0, ou champ vide.
DMOB	Chronique de 48 valeurs de Délai de Mobilisation à la baisse pour activer Pmax _{baisse} C'est le délai nécessaire aux opérations d'Activation de l'Offre à la baisse.	entier en minutes >=0, ou champ vide.

Champ	Description	Valeur ou format
NbActH	Nombre d'activations maximal à la hausse à respecter par RTE	Entier strictement supérieur à zéro ou champ vide.
NbActB	Nombre d'activations maximal à la baisse à respecter par RTE	Entier strictement supérieur à zéro ou champ vide.
ComOH	Commentaire se rapportant aux Offres à la hausse ou Délai de Neutralisation entre Activation (DNA)	50 caractères maximum ou entier en minutes ≥ 0 (pour le DNA).
ComOB	Commentaire se rapportant aux Offres à la baisse ou Délai de Neutralisation entre Activation (DNA)	50 caractères maximum ou entier en minutes ≥ 0 (pour le DNA).

Nota 1 : Si l'Acteur d'Ajustement souhaite définir des Conditions d'Utilisation des Offres complémentaires par rapport à celles indiquées dans les champs précédents, il doit le mentionner dans les champs « ComOH » et « ComOB ».

Nota 2 : Un Acteur d'Ajustement souhaitant imposer une unique puissance d'ajustement devra remplir le fichier en mettant $P_{max}=P_{min}$. Dans le cas où P_{max} diffère de P_{min} , RTE considère qu'il peut appeler n'importe quelle valeur d'ajustement entre P_{min} et P_{max} .

Indication concernant l'interprétation des DMO

Supposons les valeurs de DMO suivants :

04h00-04h30	04h30-05h00	05h00-5h30	05h30-06h00	06h00-6h30	06h30-7h00	07h00-7h30	07h30-8h00
30	30	30	30	45	45	45	45

- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à P_{max} à 06h, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h30, le DMO appliqué étant celui de la plage [05h30, 06h00[.
- Si RTE souhaite ajuster cette EDA afin qu'elle soit à P_{max} à 06h35, RTE doit passer l'ordre d'ajustement au plus tard à 05h50, le DMO appliqué étant celui de la plage [06h30, 07h00[.

B – FIN DE FICHER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

C – EXEMPLE DE FICHER

CT_CE_ACTEUR_20090313_1630.csv est un fichier déposé à l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 12 mars 2009 et contenant les Conditions d'Utilisation des Offres à la Hausse et

L'envoi de plusieurs fichiers d'annulation permet de remonter les versions intermédiaires successivement soumises pour le guichet.

Emetteur		Format
Acteurs d'Ajustement	SYGA	Fichiers .csv décrits ci-dessous

4.5.1 NOMENCLATURE DES FICHIERS

Le nom du fichier d'annulation reprend celui du fichier à annuler, précédé de « ANNU_ »:

[ANNU_CT_PROD_1_INITIAL_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

[ANNU_CT_PROD_2_INITIAL_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

[ANNU_CT_PROD_3_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

[ANNU_CT_PROD_4_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

[ANNU_CT_CE_<ACTEUR>_<AAAAMMJJ>_<hhmm>.csv](#)

Exemples :

ANNU_CT_PROD_1_INITIAL_ACTEUR_20120715_1630 désigne le fichier déposé avant l'heure limite d'accès au réseau le 15 Juillet 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_PROD_1_INITIAL_ACTEUR_20120715_1630* soumise au guichet J-1 du 15 Juillet 2012.

ANNU_CT_PROD_2_INITIAL_ACTEUR_20120715_1630 désigne le fichier déposé avant l'heure limite d'accès au réseau le 15 Juillet 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_PROD_2_INITIAL_ACTEUR_20120715_1630* soumise au guichet J-1 du 15 Juillet 2012.

ANNU_CT_PROD_3_ACTEUR_20120725_1630.csv désigne le fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 24 Juillet 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_PROD_3_ACTEUR_20120725_1630.csv* soumise au guichet.J-1 du 24 Juillet 2012.

ANNU_CT_PROD_4_ACTEUR_20120705_1630.csv désigne le fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau du 4 Juillet 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_PROD_4_ACTEUR_20120705_1630.csv* soumise au guichet.J-1 du 4 Juillet 2012.

ANNU_CT_CE_ACTEUR_20120808_1630.csv désigne le fichier déposé avant l'Heure Limite d'Accès au Réseau le 7 Août 2012 et annulant la dernière version du fichier *CT_CE_ACTEUR_20120808_1630.csv* soumise pour le guichet.J-1 du 7 Août 2012

ANNU_CT_CE_ACTEUR_20120809_1500.csv est un fichier déposé avant le guichet InfraJ du 9 Août 2012 15 :00 et annulant la dernière version du fichier *CT_CE_ACTEUR_20120809_1500.csv* soumise pour ce guichet.

4.5.2 CONTENU

A - CORPS DU FICHIER

Le fichier contient une seule ligne terminée par un point virgule :

ANNULATION ;

B – FIN DE FICHIER

La dernière ligne du fichier doit être : <EOF> (avec les chevrons).

C – EXEMPLE DE FICHIER

Le contenu est le même pour tous les fichiers d'annulation :

ANNULATION ;

<EOF>

CHAPITRE 5. MODE SECOURS

En cas de maintenance programmée ou d'indisponibilité fortuite du SI, et lorsque les conditions techniques et opérationnelles le permettent, des modes secours sont mis en place par RTE.

Ces modes secours ne doivent être utilisés par les Acteurs d'Ajustement que sur demande explicite de RTE, ou après accord explicite de RTE.

Adresse de messagerie de RTE utilisée pour les échanges d'informations en mode secours Ajustement et pour la diffusion d'indicateurs de marché

En cas de mise en place d'un mode secours par RTE, l'adresse de messagerie devant être utilisée par l'Acteur d'Ajustement pour les envois de données décrits dans ce chapitre est la suivante :

RESCUE-SERVICE@RTE-FRANCE.COM

Pour assurer un bon fonctionnement du mode secours, cette adresse de messagerie doit être **l'unique destinataire** du message. D'autres adresses de messagerie peuvent éventuellement être mises en copie du message.

Cette même adresse de messagerie est utilisée par RTE pour l'envoi des informations décrites dans ce chapitre.

5.1 **MODE SECOUR RELATIF A L'AJUSTEMENT**

En cas de maintenance programmée ou d'indisponibilité fortuite du SI, sur sollicitation explicite de RTE, l'Acteur d'Ajustement transmet à RTE ses fichiers d'Offres et de Conditions d'Utilisation des Offres via messagerie électronique.

Ce mode secours ne peut être utilisé que pour le guichet J-1 de l'Heure Limite d'Accès au Réseau, et ne peut en aucun cas être utilisé pour un guichet infra-journalier.

Adresses de messagerie des Acteurs d'Ajustement utilisées pour les échanges d'informations dans le cadre des modes secours

Pour un Acteur d'Ajustement, RTE ne prend en compte que les messages provenant des adresses de messagerie identifiées explicitement dans l'Accord de Participation en Qualité d'Acteur d'Ajustement comme habilitées à transmettre des données à RTE.

- En J-1, seuls les messages émis par l'« Interlocuteur Opérationnel J-1 (mode nominal et mode secours) » sont considérés,

Les messages émis par RTE dans le cadre de la mise en œuvre des modes secours sont émis vers les adresses mentionnées ci-dessus.

Dans le cadre des modes secours, toute modification de liste de messagerie habilitée n'est prise en compte par RTE que 10 jours après notification à RTE.

5.1.1 **NOMENCLATURE ET FORMAT DES FICHIERS**

La nomenclature et le format des fichiers d'Offres et des fichiers de Conditions d'Utilisation des Offres sont identiques à ceux utilisés en mode nominal et décrits au Chapitre 3. et au Chapitre 4. du présent document.

Les fichiers transmis par l'Acteur d'Ajustement ne doivent pas être zippés.

5.1.2 DEFINITION DE L'OBJET DES MAILS EMIS PAR LES ACTEURS D'AJUSTEMENT A RTE

Le message doit expressément contenir en objet la seule mention :

« AJUSTEMENT JMOINS1 ».

FIN DU DOCUMENT